



# DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE AU BÉNÉFICE DES ENFANTS ORIGINAIRES DE COMMUNES EXTÉRIEURES

ANNÉE 2026-2027

<b>IDENTITÉ ET MOTIF DE LA DEMANDE :</b>	
<b>Nom Prénom de l'enfant</b>	Saisissez l'identité de l'enfant
<b>Date de naissance de l'enfant</b>	Sélectionnez la date de naissance
<b>Adresse des parents</b>	Saisissez votre adresse postale
<b>Numéro de téléphone</b>	Saisissez votre numéro de téléphone
<b>Établissement souhaité</b>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<b>Date d'inscription</b>	Sélectionnez la date d'inscription
<b>Motif de la demande</b>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<b><u>Veillez à justifier le motif</u></b> (Ex : Nom de l'employeur et adresse, Nom et adresse complète de la nourrice etc...)	Justifiez le motif de votre demande
<p style="color: red; font-weight: bold; margin: 0;"><u>Attention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La scolarisation des enfants originaires de communes extérieures ne peut intervenir qu'en fonction des places disponibles dans les établissements primaires et maternels après scolarisation prioritaire des enfants Plombiérois.</li> <li>La validité de la dérogation est limitée au cycle maternel ou primaire : l'admission en cours préparatoire n'est donc pas automatique et doit faire l'objet d'une nouvelle demande de dérogation.</li> <li>Cette demande de dérogation est à formuler dans les 2 cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription en première année de maternelle ou cours préparatoire.</li> <li>Première inscription auprès d'un établissement Plombiérois dans un cycle primaire ou maternel commencé dans une autre commune.</li> </ul> </li> </ul> <p style="margin: 5px 0;"><b>Les dérogations n'étant accordées que dans la stricte limite des places disponibles, aucune participation financière ne sera demandée par la ville de Plombières à la commune de résidence des bénéficiaires.</b></p>	
<b>1. AVIS ET VISA DU DIRECTEUR (Plombières-lès-Dijon)</b>	<b>2. VISA POUR INFORMATION DE LA COMMUNE D'ORIGINE</b>
<b>DÉCISION DE LA VILLE DE PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON :</b>	
<input type="checkbox"/> Accepté  <input type="checkbox"/> Refusé	<b>Madame le Maire,</b>  <b>Monique BAYARD</b>



**DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE  
AU BÉNÉFICE DES ENFANTS ORIGINAIRES DE  
COMMUNES EXTIEURES**